

**Rapport de minorité sur le rapport municipal N° 206
Réponse au postulat « De la fin du slalom spécial sur Alfred-Cortot » rédigé par MM.
Les Conseillers communaux Robert Jenefsky, Bernhard Willi, Sacha Soldini et
David Vogel, le 25 octobre 2014**

Nyon, le 5 mai 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport municipal s'est réunie le mardi 24 mars à 20h00. Tous les membres de la commission étaient présents et ont pu écouter les explications et arguments de Mme Ruey-Ray, Municipale en charge de la Mobilité, et de M. Mayor, en charge de Travaux et Environnement. Qu'ils soient ici remerciés pour leurs réponses. La séance s'est poursuivie par une discussion entre les commissaires présents.

En préambule, Monsieur Soldini, nommé président par le bureau, prend la parole et explique qu'en tant que signataire du postulat, il n'est pas souhaitable qu'il soit également le Président de la commission. Dès lors, il demande si d'autres personnes veulent prendre en charge la présidence ainsi que la rédaction du rapport. Après un long temps marquant le manque total d'enthousiasme des commissaires, Mme Abeya finit par se déclarer d'accord pour présider la séance mais indique qu'elle ne rédigera pas le rapport elle-même. Cette répartition formelle des choses étant faite, la présidente passe la parole aux Municipaux présents.

Les représentants de la Municipalité indiquent être là afin de répondre de manière précise aux problèmes soulevés par le postulat. Ils expliquent que le but des aménagements est de faire passer le bus au quart d'heure et que l'élargissement de 2 à 3 voies fait partie de cette stratégie. Le fait qu'aujourd'hui les bus arrivent à l'heure dans presque 100% des cas est le signe de la réussite de cette stratégie.

Pour la Municipalité 3 options sont à choix :

- Supprimer la voie de bus sur toute la longueur d'Alfred-Cortot, ce que la Municipalité ne souhaite pas car cela irait contre ses objectifs.
- Réduire la largeur des îlots et mettre des feux
- Maintenir la situation actuelle

Un membre de la commission témoigne que les îlots sont utiles pour les personnes à mobilité réduite car cela leur permet de passer tranquillement sur cette avenue fort fréquentée.

Les postulants expliquent que, selon eux, la voie de bus entre le giratoire Cortot-Eules et le chemin Monastier est inutile et dangereuse. En effet, elle oblige les automobilistes à se rabattre par deux fois sur la ligne réservée aux bus et aux vélos, au moment précis où un passage piéton se trouve devant eux. Cette situation ne serait pas satisfaisante et risquerait de provoquer des accidents. D'autre part, les normes évoquées par la Municipalité dans sa réponse indiquent des minima qui

sont, par la suite, interprété par les services communaux. Par exemple, les îlots seraient mentionnés à 180 cm au minimum alors que le choix des services communaux a été fait à 250 cm.

Les représentants de la Municipalité expliquent que les autorités vaudoises compétentes ont jugé que ces aménagements satisfont parfaitement aux normes, en améliorent la sécurité et que les choix de la Municipalité sont judicieux. D'autre part, le fait que 2 îlots se trouvent si rapprochés s'inscrit dans l'objectif de la Municipalité de faire ralentir les voitures. Même si cela peut sembler étonnant, l'apparente dangerosité de certains aménagements améliore la sécurité car cela pousse les utilisateurs à plus de prudence, à réduire leur vitesse et, par conséquent, à diminuer le nombre d'accidents. Le « slalom » forçant les voitures à ralentir, cela améliore la sécurité : il n'y a pas d'augmentation du nombre d'accidents enregistrés suite aux aménagements. D'autre part, les comportements parfois inadaptés des cyclistes constituent un facteur de risque supplémentaire.

Pourquoi avoir mis une ligne en site propre à cet endroit ?

La volonté de la Municipalité est de mettre en œuvre un concept de mobilité qui prévoit une amélioration conséquente de la desserte des transports publics et surtout du respect de leurs horaires. C'est dans cette perspective qu'une voie réservée aux bus et aux vélos a été aménagée à l'Avenue Alfred-Cortot.

Les TPN ont-ils été sondés suite aux aménagements qui ne semble pas être du goût des premiers concernés par la conduite des bus ?

La Municipalité répond qu'elle n'a pas effectué de sondage auprès des conducteurs des TPN depuis la mise en place des aménagements incriminés. Il est souligné d'autre part que ces aménagements ont vocation à répondre non seulement aux besoins actuels mais également aux besoins futurs, en particulier des nombreux logements, place de travail et écoles qui se développent en ce moment dans le quartier de la Petite Prairie.

La police a-t-elle été contactée au sujet de ces aménagements ?

La Police fait partie de la commission de la circulation. A ce titre elle a été consultée au même titre que les différents services concernés par les questions de mobilité.

La ligne de bus en site propre n'étant pas jugée comme nécessaire par la plupart des commissaires, ils évoquent d'autres possibilités, celles qui consisterait à réaliser une piste cyclable en site propre depuis la Morâche jusqu'au haut d'Alfred Cortot, de supprimer l'ensemble des aménagements pour revenir à l'état ante voire de réaliser une voie mixte au milieu des chaussées descendante et montante qui permettrait alternativement de bifurquer à gauche ou à droite ou encore de supprimer les îlots pour les remplacer par des ...feux.

Ces perspectives ne sont pas étudiées par la Municipalité parce qu'elles ne permettraient pas (à l'exclusion de la dernière) d'apporter une réponse satisfaisante à la question posée par les postulants, à savoir la suppression des îlots centraux.

Pour la minorité de la commission, les aménagements de l'Avenue Alfred-Cortot apportent une réponse satisfaisante aux différents objectifs auxquels ils doivent répondre. Pour la majorité, il y a lieu d'intégrer les modifications déjà au plan d'améliorations, avant la période des vacances, car si les Nyonnais ont déjà de la peine à s'y habituer, il n'en sera pas de même pour les touristes !

Conclusion

De nombreuses critiques sont émises à l'encontre de la mise en œuvre du concept de mobilité urbaine voulue par une très large majorité de notre Conseil. Il est vrai que chacun de nous est concerné par la question, bousculé dans ses habitudes et agacé lorsqu'il s'agit d'attendre de longues minutes à un feu rouge.

Pourtant, les remèdes apportés aux maladies de jeunesse du dispositif permettent et permettront encore d'en améliorer l'efficacité.

Les aménagements des îlots de l'Avenue Alfred-Cortot apportent une réponse satisfaisante à l'équilibre qu'il s'agit de trouver entre les différents usages de la chaussée :

- les plus fragiles d'entre nous, enfants, personnes âgées ou handicapées se sentent beaucoup plus en sécurité lorsqu'ils traversent cette voirie.
- La vitesse des voitures est diminuée.
- Les bus d'aujourd'hui et de demain arrivent et arriveront à l'heure à la gare.

Il n'y a donc pas lieu de modifier « en urgence » ces aménagements conformément aux vœux des postulants.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 206 valant réponse au postulat « De la fin du slalom spécial sur Alfred-Cortot » rédigé par MM. Les Conseillers communaux Robert Jenefsky, Bernhard Willi, Sacha Soldini et David Vogel, le 25 octobre 2014

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter le rapport municipal N° 206 valant réponse au postulat « De la fin du slalom spécial sur Alfred-Cortot » rédigé par MM. Les Conseillers communaux Robert Jenefsky, Bernhard Willi, Sacha Soldini et David Vogel, le 25 octobre 2014

La minorité de la Commission :

Gabrielle Ethenoz-Damond
Yvan Cornu
Pierre Wahlen (Rapporteur)